



URGENT !!!

SAUVONS TENZIN DELEK RINPOTCHÉ

Lobsang Dhondup et **Tenzin Délék Rinpotché** accusés d'être les auteurs d'une série d'explosions dans la capitale du Sichuan, Chengdu, ont été arrêtés en Avril 2002 et condamnés à mort 8 mois plus tard, le 2 Décembre 2002, sans preuve ni procès équitable. Le premier a été exécuté le 26 janvier 2003 tandis que Tenzin Délék en raison de sa notoriété bénéficiait d'un sursis de 2 ans. L'acharnement des autorités contre Tenzin Délék Rinpotché est ancien.

Pourtant, Tenzin Délék Rinpotché n'a jamais été impliqué dans une manifestation politique. Il est connu comme un dirigeant spirituel non violent, engagé depuis plus de 20 ans dans d'importantes actions sociales. Il a séjourné en Inde entre 82 et 87 où il fut reçu par le Dalaï-lama. Avec la démolition en 2001 de 2 immenses monastères de Serthar, l'arrestation de plusieurs religieux éminents de Kardzé, l'affaire Tenzin Délék révèle un génocide de la culture tibétaine dans le Kham assimilé à la province chinoise du Sichuan.

Monsieur le Président de la République,

Tenzin Délék est un des derniers hauts lamas du Tibet, un maître bouddhiste proche du Dalaï-lama et comme lui non violent. Son seul crime est d'avoir aidé ses compatriotes à travers des actions sociales et la défense du patrimoine culturel tibétain et c'est pour cette seule raison qu'il a été condamné.

Il est impensable que cet homme qui a toujours clamé son innocence et qui a reçu le soutien des habitants tibétains mais aussi chinois de sa région puisse avoir participé à des actions terroristes. Aucune preuve n'a été apportée pour étayer cette accusation et les poursuites n'ont pas répondu aux conventions minimales internationales.

Dans cette affaire, la Chine s'est moquée de la communauté internationale et de l'opinion publique ; elle a même violé son propre droit pénal et constitutionnel. L'Union Européenne a soulevé officiellement la question de cette affaire au plus haut niveau, mais les promesses du ministère chinois des Affaires étrangères de réexaminer ce cas n'ont pas été respectées.

Monsieur le Président, nous n'avons pu empêcher l'exécution cruelle et injuste de Lobsang Dhondup. La condamnation à mort de Tenzin Délék Rinpotché a été commuée en prison à vie le 26 janvier 2005, grâce à la pression internationale, mais nous estimons que cela ne suffit pas. Nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre pour obtenir la libération de Tenzin Délék Rinpotché.

Dans l'attente d'une action efficace de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

A retourner à : Association Agir pour un Tibet Libre, 20 rue de Metz 57310 Rurange-les-Thionville (France)
contact@tiber-libre.org - www.tiber-libre.org